



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction des affaires politiques

56^e session du Conseil des droits de l'homme

Réponse du Luxembourg au Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à la santé

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

24 juin 2024

Monsieur le Président,

Nous remercions la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport et réaffirmons notre plein soutien à son mandat.

Nous sommes très honorés d'avoir pu accueillir Madame Mofokeng, Rapporteuse Spéciale sur la question du droit à la Santé et son équipe et nous les remercions chaleureusement pour les échanges constructifs et fructueux qui ont été menés au cours de leur visite au Luxembourg.

Lors de celle-ci, Madame la Rapporteuse spéciale a eu une quinzaine d'entrevues avec des acteurs étatiques, et la société civile luxembourgeoise. Le travail ne s'est pas limité à ces échanges mais a été précédé de recherches approfondies menées par l'équipe, ce qui a permis d'avoir des discussions franches et approfondies le moment de la visite même, montrant la volonté de partage et d'apprentissage mutuel des parties prenantes.

Nous tenons également à rappeler que cette visite fut la toute première de la Rapporteuse Spéciale dans son mandat, de même que la première visite d'un-e titulaire individuel-le d'un mandat des procédures spéciales au Luxembourg.

Comme en témoigne le rapport, il n'est pas surprenant qu'une telle première mission se fasse autour du droit à la santé, un droit ancré dans la Constitution luxembourgeoise. Cette visite s'est déroulée dans la foulée de la pandémie de la Covid.19 qui a coûté un nombre important de vies. La réponse à la pandémie a fait preuve de la résilience du système de santé luxembourgeois, un système centré sur la personne, inclusif et accessible. Ainsi, le Luxembourg souscrit pleinement à l'atteinte de l'objectif d'une couverture sanitaire

universelle, garantissant l'accès aux soins de santé, notamment aux populations les plus vulnérables.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Votre mission nous a permis d'entamer un exercice d'autoréflexion, qui nous a rappelé de ne jamais oublier l'obligation de résultats tant sur le terrain qu'en droit au regard du droit fondamental à la santé qui couvre non seulement les prestations de soins de santé appropriées en temps opportun, mais aussi les facteurs fondamentaux déterminants de la santé. En effet, un État a l'obligation envers sa population de respecter ce droit, de le protéger et d'en garantir la pleine réalisation à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Dans un souci de clarté et de compréhension mutuelle, je voudrais dès à présent apporter des éléments de réponses, ainsi que quelques clarifications.

Sur la question posée sur les mécanismes d'évaluation, nos plans d'action de santé font l'objet d'une évaluation à mi-parcours par des experts externes et internationaux. Les résultats sont par la suite rendus publics. Par ailleurs, la Direction de la Santé est également en train de planifier une évaluation des programmes de promotion de la santé et de prévention, qui devrait être conduite tous les quatre ans, et une évaluation de toutes les actions de santé sur le terrain.

Tout en ayant pris note de votre analyse quant à la charge administrative posée aux ONG travaillant dans le secteur et financées par le gouvernement luxembourgeois, nous souhaiterions rappeler l'obligation de l'administration de garantir une transparence et une utilisation efficace des fonds publics. Nous devons ainsi arbitrer de manière judicieuse entre cette obligation et un possible allègement des procédures. De manière générale, le Luxembourg aspire à rendre ses procédures administratives les plus simples et efficaces possibles.

Nous tenons à vous assurer de l'engagement continu du gouvernement pour construire une société plus juste, ouverte et inclusive, aussi bien au niveau national qu'international. En termes d'accueil et de suivi des demandeurs de protection internationale et des bénéficiaires de protection temporaire adultes et mineurs, nous offrons aux personnes dans le besoin un suivi psycho-social à travers des services spéciaux dédiés. Ceci inclut aussi les services existants de nos partenaires conventionnés couvrant de multiples thématiques liées à la santé tant mentale que physique. Nous saluons cette coopération entre les différents organismes étatiques et non-étatiques.

Nous prenons bonne note des recommandations formulées dans le rapport, et nous redoublerons nos efforts pour renforcer le droit à l'accès à la santé, y inclus la santé mentale.

Finalement, nous tenons encore une fois à vivement saluer le rapport final qui fait preuve de l'engagement et du professionnalisme de votre équipe, Madame Mofokeng. A cette occasion, nous souhaiterions rappeler notre invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

Je vous remercie de votre attention.

(733 mots – 5 minutes)